

# Conciliation entre plusieurs emplois à temps partiel

---

Susanne Oehler, secrétaire syndicale SEV

Berne, 26 novembre 2021

Journée de formation des femmes SEV 2021



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato dei personale dei trasporti

# Conciliation de plusieurs jobs à temps partiel en conformité avec le temps de travail



# Statistiques sur les emplois à temps partiel

Source Office fédéral de la statistique (OFS) 2021



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato dei personale dei trasporti

# Travail à temps partiel

Actuellement, 6 femmes salariées sur 10 ont un emploi à temps partiel, contre seulement 1,8 homme sur 10.



# Travail à temps partiel

La travail à temps partiel offre la possibilité d'assurer d'autres travaux en plus de l'activité professionnelle, comme l'encadrement des enfants, des prestations de soins informelles et le travail ménager.

Entre 1991 et 2010 la proportion de temps partiels a augmenté, aussi bien parmi les femmes salariées que parmi les hommes salariés. Mais depuis les chiffres se sont stabilisés chez les femmes.

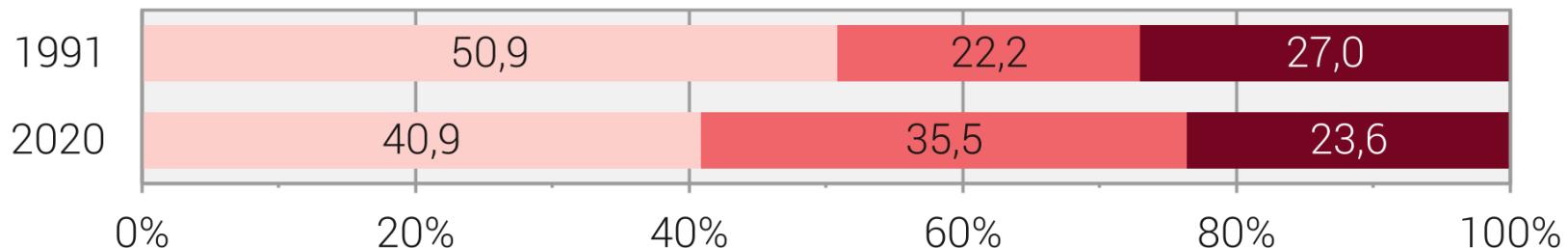


Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti

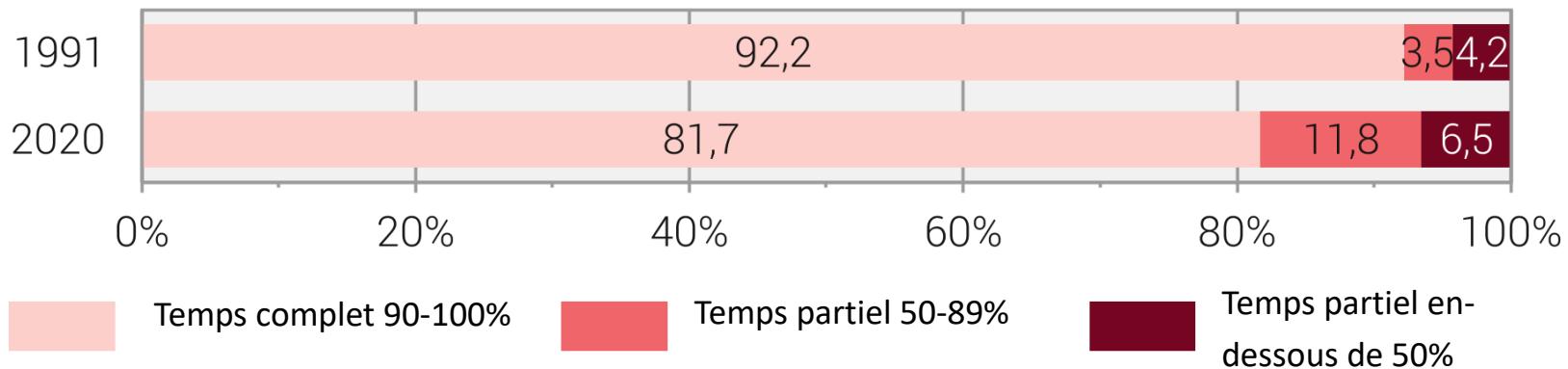
# Taux d'occupation

---

## Femmes



## Hommes



Source: OFS - enquête suisse sur la population active (ESPA)

© BFS 2021

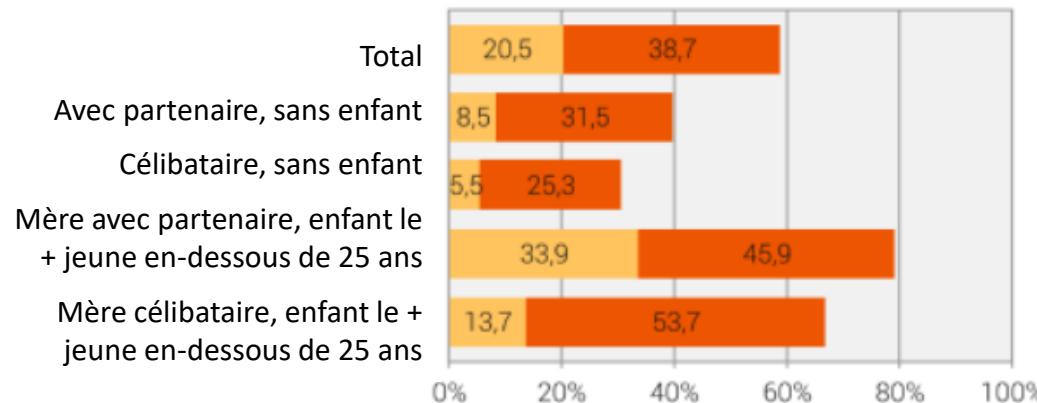


Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato dei personale dei trasporti

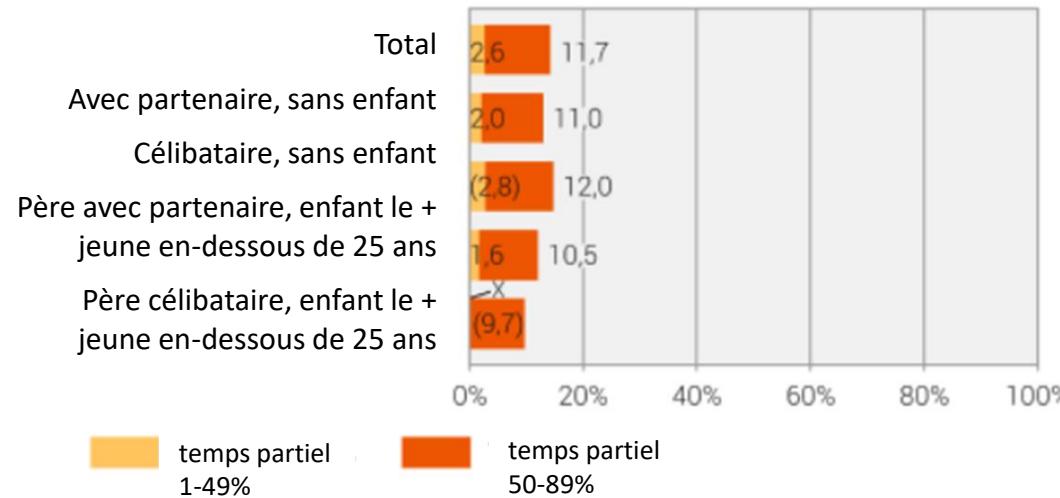
# Personnes salariées à temps partiel selon sexe, situation familiale et taux d'occupation, 2020

Personnes entre 25 et 54 ans, en proportion des salariés

## Femmes



## Hommes



temps partiel  
1-49%



temps partiel  
50-89%



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato dei personale dei trasporti

# Vivre aux limites – occupations multiples



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti

# Vivre aux limites – occupations multiples

Plusieurs jobs auprès d'employeurs différents, et également la combinaison emploi et activité indépendante.

- Les personnes avec des petits salaires, comme celles qui ont des mini-jobs doivent pouvoir compter sur plusieurs salaires.
- Les contrats de travail de durée limitée amènent souvent de l'insécurité, ainsi d'autres emplois procurent une meilleure sécurité financière.
- Celui ou celle qui mise sur la formation continue constante peut étendre ses connaissances, générer de nouvelles expériences et acquérir un bagage utile en cumulant les jobs.

# Souvent les multijobs sont des minijobs



# Vivre aux limites – occupations multiples

- Pour assurer le financement de leur niveau de vie, beaucoup de salariés doivent envisager de prendre une activité accessoire. L'emploi principal ne suffit en effet pas si le salaire est bas et les perspectives incertaines.
- En étant indépendant avec un emploi fixe il est possible de réduire les risques.
- Dans le domaine des transports touristiques du SEV, beaucoup d'employés sont des saisonniers (jobs d'été et d'hiver).

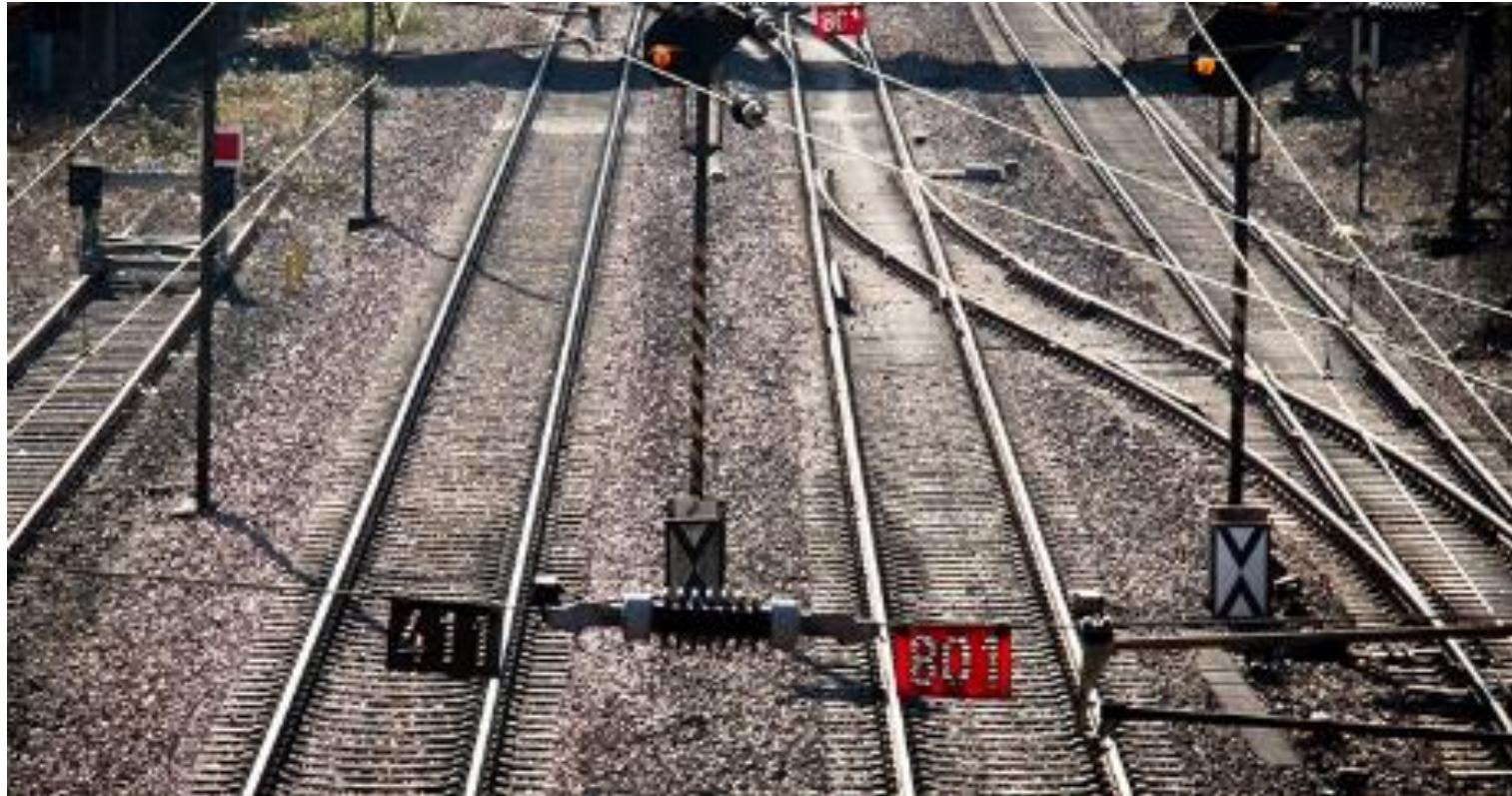
# Vivre aux limites – occupations multiples

Gagner plus tout en accumulant de nouvelles expériences à d'autres postes, cela sonne assez bien. Mais dans les faits il n'y a pas beaucoup de monde qui assure des multijobs dans le but de se réaliser ou de prendre contact avec de nouveaux domaines de travail.

Dans la plupart des cas, c'est le manque d'argent, resp. un salaire trop bas dans le job principal qui motive les gens à se contraindre à une planification stressante et une double charge. Ceci même pas dans le but de s'enrichir mais juste de pouvoir boucler la fin du mois.



# Celui qui accepte plusieurs emplois doit faire attention à plusieurs choses



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti

# Celui qui accepte plusieurs emplois doit faire attention à plusieurs choses

## Volume de travail



### Temps partiel

Possible d'avoir plusieurs rapports de travail



### Temps complet

Durée du travail hebdomadaire de 45/50 heures max.



### Freelance

Travail sur appel avec/sans devoir de diligence



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti

# Celui qui accepte plusieurs emplois doit faire attention à plusieurs choses

Quelles dispositions du contrat d'engagement doivent être respectées en cas de double emploi:

- durée maximale du travail hebdomadaire / travail supplémentaire
- durée maximale du travail journalière
- temps de repos journalier et hebdomadaire
- demi-jour libre hebdomadaire
- travail du dimanche
- dispositions spécifiques de l'Ordonnance 1 de la Loi sur le travail (OLT 1) – enregistrement de la durée du travail



# Celui qui accepte plusieurs emplois doit faire attention à plusieurs choses

- L'art. 321a CO interdit tout travail rémunéré qui fait concurrence à l'employeur.
- Seuil d'entrée LPP CHF 21'510 par année.
- Accidents non professionnels doivent être assurés soi-même en-dessous de 8 heures par semaine

# **Celui qui accepte plusieurs emplois doit faire attention à plusieurs choses**

**Il est autorisé d'occuper plusieurs emplois si l'on se réfère à la Loi sur le travail (LTr).**

## **Exemple:**

Si une travailleuse effectue des journées de travail normales auprès du premier employeur et en plus du travail de nuit pour le deuxième employeur, alors le temps de travail effectif total ne doit pas dépasser les 9 heures et doivent se dérouler dans une fenêtre de 10 heures.

En outre, après le deuxième engagement, le temps de repos journalier de 11 heures doit être respecté.



# **Celui qui accepte plusieurs emplois doit faire attention à plusieurs choses**

**Le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO explique:**

- La responsabilité incombe complètement à l'employeur.
- Exigences élevées en matière de contrôle à l'attention des employeurs.

Exécution: les employeurs qui veulent employer du personnel à temps partiel doivent faire attention lors de l'engagement à la situation de l'employé/e en ce qui concerne les emplois multiples.



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti

# Et qu'en est-il si l'on est soumis à la LDT?

En comparaison avec la LTr, la LDT offre une protection des salariés plus restreinte. Ceci bien que les employé-e-s des transports publics travaillent 24 heures sur 24, donc aussi la nuit, et aussi le dimanche.

La LTr autorise des temps de travail plus longs durant la journée et des durées de travail ininterrompues plus longues sans pause, ceci parce que les travailleurs soumis à la LTr n'ont en règle générale pas d'horaires irréguliers ni de travail de nuit.



# Et qu'en est-il si l'on est soumis à la LDT?

Saison d'été



Saison d'hiver



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato dei personale dei trasporti

# **Art. 35 OLDT - Ordonnance relative à la Loi sur la durée du travail**

Chapitre 5: Dispositions exceptionnelles

Section 2: Entreprises de transport à câbles

Article 35: Exceptions durant les saisons estivales et hivernales

## **Article 35**

### **Exceptions durant les saisons estivales et hivernales**

Pour assurer la saison estivale du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre ou la saison hivernale du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril, des conventions écrites peuvent être conclues avec les représentants des travailleurs, selon lesquelles, pour le personnel concerné, durant une saison sur deux:

- a. la durée maximale du travail lors d'un tour de service peut être portée de dix heures à treize heures au plus; toutefois, sur une durée de sept jours de travail consécutifs, la durée maximale de travail ne peut dépasser 72 heures au total; durant la saison concernée, il ne peut pas être fait usage de la possibilité de renoncer à l'octroi d'une pause conformément à l'art. 33;
- b. le tour de service peut être prolongé de douze heures à quinze heures au plus; avec les quatre jours de travail suivants, le tour de service ne doit toutefois pas dépasser douze heures en moyenne;
- c. si le tour de repos est réduit conformément à l'art. 18, al. 2, let. a, le tour de repos, avec les quatre tours de repos suivants, doit atteindre au moins douze heures en moyenne;
- d. le nombre de dimanches de repos par mois civil peut être réduit de un à zéro à condition qu'au moins quatre dimanches de repos soient attribués durant la saison concernée et au moins 20 dimanches de repos durant l'année civile; durant l'année civile concernée, il ne peut pas être fait usage de la possibilité réduire à seize le nombre de dimanches de repos conformément à l'art. 34, al. 2.



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato dei personale dei trasporti

# Loi sur le travail (LTr) contre Loi sur la durée du travail (LDT)

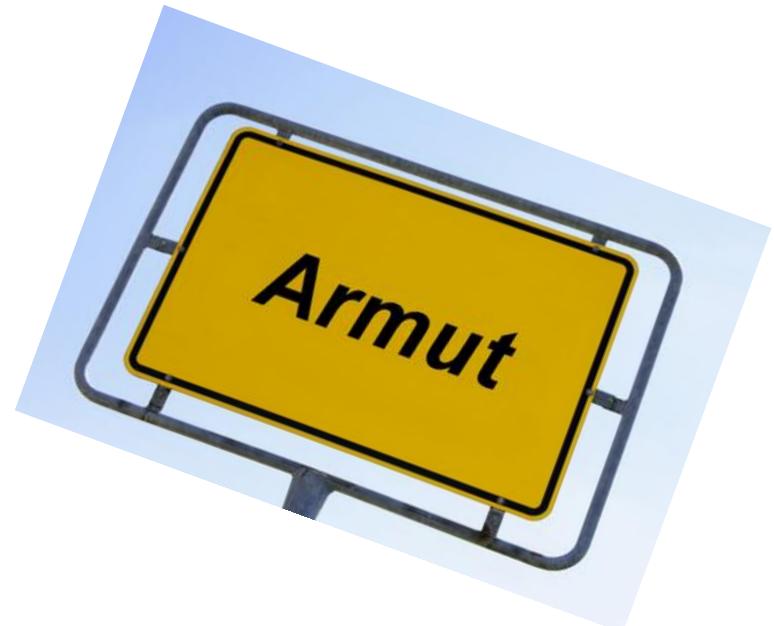
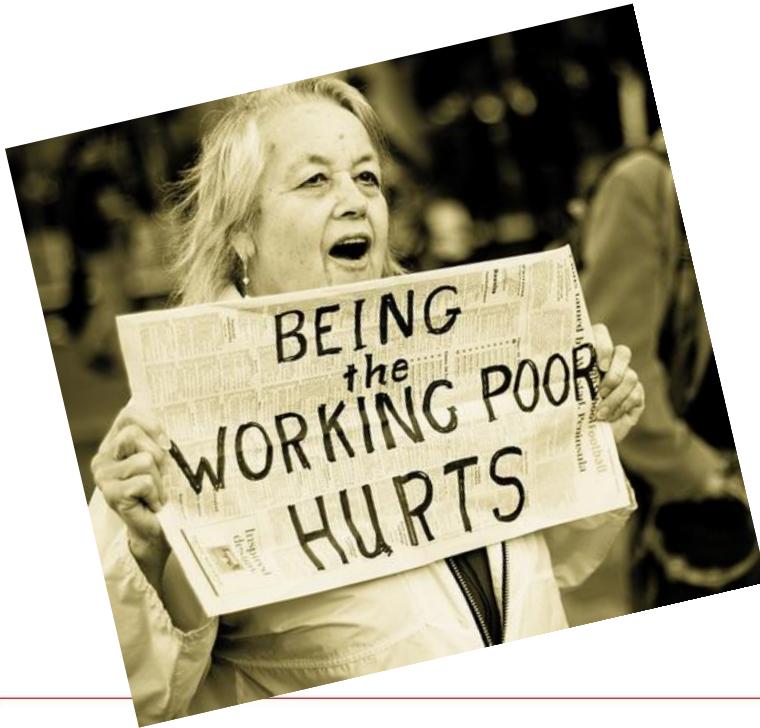


Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti

	<b>Loi sur le travail LTr</b>	<b>Loi sur la durée du travail LDT</b>
Temps de travail hebdomadaire maximal	Normal jusqu'à 45, resp. 50 heures, prolongation de 4 heures possible	Max. 63 heures en l'espace de 7 jours de travail, Navigation jusqu'à 72 heures
Temps de travail maximal journalier	Jusqu'à 12,5 heures possible, Lors de changement entre travail de jour et de nuit max. 11 heures	Max. 10 heures, Navigation possible jusqu'à 15 heures, aussi lors de changement entre travail de jour et de nuit
Temps de travail maximal durant la nuit	Le travail de nuit doit recevoir une autorisation, max. 9 heures, et max. 6 nuits d'affilée	Le travail de nuit ne nécessite pas d'autorisation, max. 10 heures, navigation possible jusqu'à 15 heures, possible jusqu'à 20 nuits d'affilée
Temps de repos journalier	Normal 11 heures, Exception possible jusqu'à 9 heures (seulement pour les adultes)	Normal 12 heures, Exception possible jusqu'à 9 heures (aussi pour les jeunes)
Présence dans l'entreprise durant la journée	Max. 14 heures	Max. 13 heures, Possible d'augmenter à 15 heures
Présence dans l'entreprise durant la nuit	Max. 12 heures, Possible jusqu'à 13 heures	Max. 13 heures, Possible d'augmenter à 15 heures
Jours de repos	Un jour de repos par semaine Un jour de repos dure min. 35 heures En principe tous les dimanches et jours fériés libres En plus un demi-jour hebdomadaire libre	Intervalle entre jours de repos de 14 jours, possible d'augmenter jusqu'à 21 jours. Un jour de repos dure min. 33 heures. Min. 63 jours de repos durant l'année (nombre de dimanches et jours fériés). Un dimanche libre mensuel et 20 dimanches libres annuels, possible de réduire à 16 dimanches libres.
Temps de travail ininterrompu sans pause	Max. 5 ½ heures En principe moitié du temps de travail : pour le travail de nuit de max. 9 heures ceci correspond à env. 4 ½ heures	Max. 5.10 heures Transports à câbles jusqu'à 5.30 heures
Règlementation des pauses	Pour plus de 5 ½ heures = 15 min de pause Pour plus de 7 heures = 30 min de pause Pour plus de 9 heures = 60 min de pause	Min. 20 min pour un tour de service de 9 heures max. Une heure pour un tour de service de plus de 9 heures. Sur accord, une pause peut être réduire à 30 min. au min.

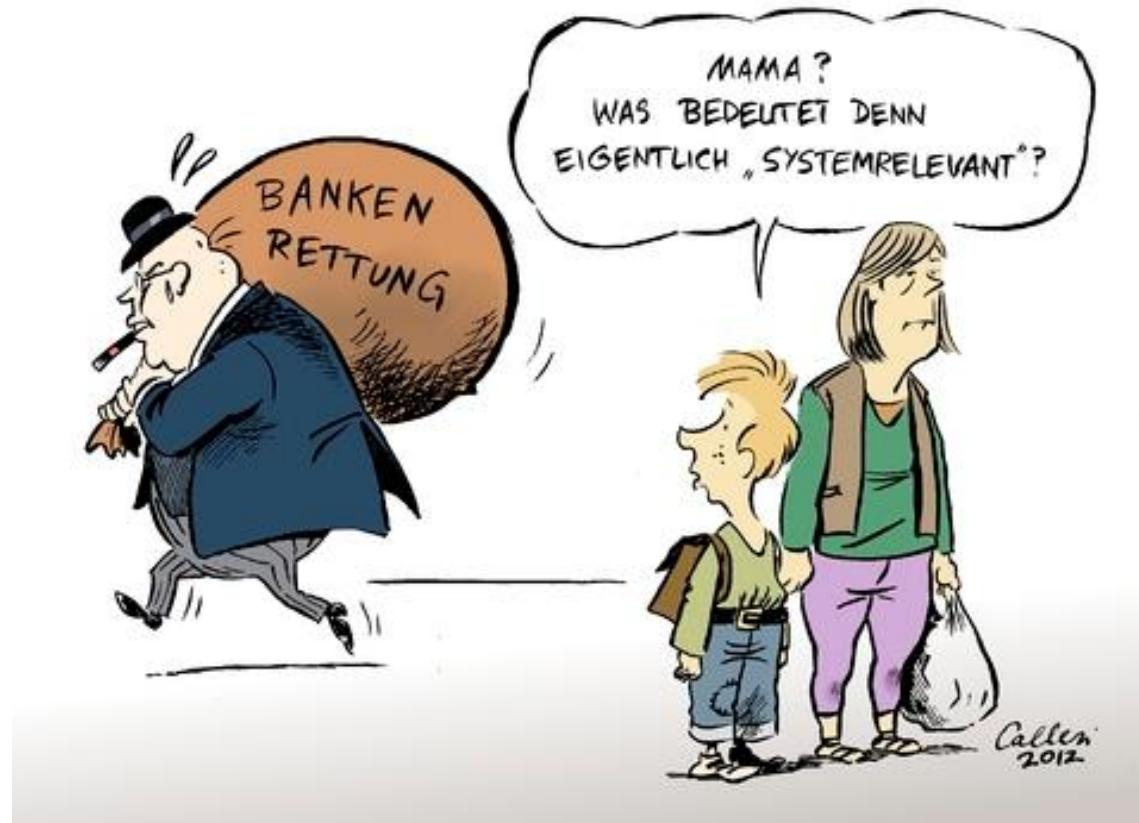


# Conclusion



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti

# Conclusion



# Conclusion

*«De bons salaires et de bonnes conditions de travail pour tous, il ne suffit pas d'applaudir!»*



**APPLAUS IST NICHT GENUG!**



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti